

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Belfort, le 5 octobre 2022

### **UNE ETAPE IMPORTANTE VERS L'ATTRIBUTION DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE AU MASSIF DU BALLON D'ALSACE : LA COMMISSION SUPERIEURE DES SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES REND UN AVIS FAVORABLE AU PROJET ET AU PROGRAMME D' ACTIONS**

**La Commission supérieure des sites, perspectives et paysages se réunissait le jeudi 29 septembre au sein du Ministère de la transition écologique à Paris, afin de statuer sur le projet et le programme d'actions de l'Opération Grand Site (OGS) du Massif du Ballon d'Alsace, portée par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges**

La séance rassemblait une délégation importante d'élus de tous les territoires engagés dans la démarche (Territoire de Belfort, Vosges, Haute-Saône, Communauté Européenne d'Alsace), animée par Laurent SEGUIN, Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, et Florian BOUQUET, Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort, ainsi que de nombreux services de l'Etat emmenés par Raphaël SODINI, Préfet du Territoire de Belfort, préfet coordonnateur de l'OGS du Massif du Ballon d'Alsace.

A l'issue de la présentation du projet par la délégation d'élus et des échanges qui ont suivi, la Commission a indiqué qu'elle s'apprêtait à rendre un avis favorable au projet et au programme d'actions de l'Opération Grand Site (OGS) du Massif du Ballon d'Alsace. Elle a souligné la qualité de travail partenarial noué entre les différentes collectivités concernées par le projet.

Raphaël SODINI, Préfet du Territoire de Belfort, préfet coordonnateur de l'OGS du Massif du Ballon d'Alsace, Florian BOUQUET, Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort et Laurent SEGUIN, Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, remercient la Commission pour la qualité de leur écoute et la pertinence de leurs remarques.

Cet avis favorable, qui doit encore être formalisé, marque le franchissement d'une étape essentielle vers l'attribution du label Grand Site de France.

### **Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle**

Tél. : 03 84 57 15 76  
Mél. : [pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr)  
Direction du cabinet

En effet, la démarche OGS entre désormais **officiellement dans une phase de mise en œuvre**, alors que, jusqu'à maintenant, elle était en phase d'étude et de diagnostic.

Cet avis acte également la reconnaissance d'un travail partenarial considérable mené depuis 2016 avec les élus locaux, les professionnels et les habitants, piloté par le Parc et accompagné par les services de l'Etat.

A la suite de cette décision, une phase de contractualisation entre les partenaires (l'État, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, les collectivités partenaires, les communes situées dans le périmètre de l'OGS et les établissements publics) s'ouvrira pour la mise en œuvre du programme d'actions (phase de travaux).

Enfin, selon la réalisation de ces actions, un dossier pour l'obtention du label Grand Site de France pourra être déposé auprès du Ministère de la Transition écologique.

Le label Grand Site de France est un label sélectif et exigeant attribué pour 6 ans. Inscrit dans le code de l'environnement depuis 2010, il est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation et mise en valeur d'un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel avec l'accueil de visiteurs nombreux.

La démarche OGS du Massif du Ballon d'Alsace a été engagée officiellement en février 2016. Elle est animée par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, avec l'appui des services de l'Etat.

Son périmètre de 18 000 ha s'étend sur 2 régions (Bourgogne Franche-Comté et Grand Est), 4 départements (Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges et Territoire de Belfort), 6 communautés de communes et 21 communes. Il englobe 3 sommets : le Ballon d'Alsace (90), la Planche des Belles filles (70) et le Rouge Gazon (68) et comporte un espace protégé : la Réserve naturelle des Ballons comtois et deux sites classés : le Ballon d'Alsace (1982) et Rouge Gazon et Neufs-Bois (1910).

#### **Les grandes étapes de la démarche depuis 2019 :**

28 novembre 2019 : le COPIL de l'OGS a retenu comme "esprit des lieux" : "Massif du Ballon d'Alsace, un massif de rencontres" ;

18 mai 2021 : le COPIL a validé le projet de territoire et le plan d'actions ;

21 mai 2021 : le comité syndical du Parc a adopté le projet de territoire, le plan d'actions et le projet de financement ;

Entre fin 2021 et début 2022, les commissions départementales de la nature des sites et des paysages (CDNPS) des 4 départements ont rendu un avis favorable sur le dossier de l'OGS ;

21 et 22 juin 2022 : visite de l'inspecteur général de l'administration du développement durable.

29 septembre : audition par la commission supérieure des sites, perspectives et paysages

## **Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle**

Tél. : 03 84 57 15 76

Mél. : [pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr)

Direction du cabinet

En savoir plus :

- [Le dépliant](#)
- [Opération Grand Site – massif du Ballon d'Alsace](#)
- [Le réseau des grands sites de France](#)
- [Le site de la préfecture du Territoire de Belfort](#)

Pour tout renseignement complémentaire :

PNR des Ballons des Vosges

03 89 77 90 20

[secretariat@parc-ballons-vosges.fr](mailto:secretariat@parc-ballons-vosges.fr)

